

**D'APRÈS LE CÉLÈBRE DICTIONNAIRE DE  
RAOUL DE SAINT-VENANT**



Raoul de Saint-Venant, mort en 1927, a été cet érudit à qui l'on doit l'une des plus importantes études sur le Vendômois. Ce dictionnaire est l'œuvre d'une vie pour Raoul de Saint Venant (1845-1927) qui l'a publiée de 1912 à 1917 sous les auspices de la société Archéologique dont il était encore président.

Ce sont ses recherches sur notre village que nous vous proposons sous forme d'extrait en plusieurs épisodes...

**L'histoire de notre église** (Flash Info de juin 2010) se termine dans ce numéro. **Saint-VENANT poursuit par la présentation de la prévôté de MAZANGÉ.**

La cloche de MAZANGÉ (classée) est fort belle et date de 1536. – Elle provient de la collégiale de St George, et fut attribué a



MAZANGÉ en 1792 au moment de la destruction de la collégiale. Elle avait été donnée à cette église St Georges par Françoise d'Alençon, duchesse de VENDÔME, en cette année 1536,

ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante formant ceinture à la dite cloche : *Francesca Alenconia Caroli primi ducis conjux suo nomine coetus vero (?) – Mille octogintisque oeris ditarunt me fusam anno Christi 1536, meuse Martio.*

Dans le bourg ou tout proche se trouvait une ancienne chapelle dédiée à St Clément dont la crypte subsiste encore. Autour de cette chapelle existait un cimetière dont les tombes paraissent dater de l'époque mérovingienne. Outre le mur septentrional du chœur de l'église, MAZANGÉ possédait encore des restes de construction romaine sur le coteau au nord-est de l'église. – Voir le Bignon.

A la fin du XIXe s. ou au commencement du XXe s., la municipalité de MAZANGÉ a cru devoir donner aux

places et rues de son bourg composé de 83 maisons les noms pompeux suivants : Place Thiers, rue Marceau, rue Augustin Thierry, rue Denis-papin, rue Jean-Jacques Rousseau.

MAZANGÉ avait la prétention d'avoir été appelée « Ville », ainsi que le constate certain registre de la fabrique, datant du XVIIIe s., s'appuyant sur un martyrologe du lieu datant de 1544, où ce bourg est dit « réputé ville ». L'origine de cette légende vient des mots « villa de Mazangeis » de la charte 123 du Cartul. N. D. de Chartres. Mais ce mot « Villa » que le clerc du XVIeS. Ont pris dans le sens de ville n'a jamais eu en réalité que celui de villa ou maison rurale au sens romain du mot.

De temps immémorial, la villa de MAZANGÉ dut appartenir à l'église de CHARTRES. Mais la constatation du fait n'existe que dans une bulle du Pape Innocent II confirmant les biens de cette église en l'année 1133. En 1140, un nommé Bernard alors chevécier du Chapitre, possédait la Censive de MAZANGÉ. Il obtint des moines de TIRON la cession de leurs droits sur le moulin du Lieu, moulin qui avait été donné à ces derniers en 1131 par Hubert Letort, de MONDOUBLEAU, au moment où il se faisait moine.

La justice de MAZANGÉ, par privilège spécial en faveur de l'église de Chartres était soustraite à la juridiction supérieure du bailliage de VENDÔME. Ses appels étaient portés directement devant le Grand Bailli du Chapitre, à Chartres même. C'est ce qui fit dire que MAZANGÉ n'était pas du Vendômois. Mais c'était là une erreur.

Le Chapitre de Chartres avait créé à MAZANGÉ, à une époque fort reculée, une prêtrière ou précairie dont le titulaire avait la charge et le gouvernement de l'église et de la paroisse. Il était révocable à la volonté du chapitre, ce qui justifiait le titre de *précairie* donné au bénéfice de MAZANGÉ.

Cette précairie de MAZANGÉ fut transformée en prévôté, en vertu d'une bulle du pape Alexandre III, datée de 1172, en remplacement de la prévôté d'AMILLY, supprimée. Par ce fait, la prévôté de MAZANGÉ héritait des droits de celle d'AMILLY, et les maires des mairies de la prévôté d'AMILLY relevèrent alors en fief de celle de MAZANGÉ. Le maire de GRANDHOUX (c° de NOUVILLIERS, c° de THIRON, E-et-L) devait faire faire la foy au Chapitre, toutes les fois que le prévôt de MAZANGÉ cédait ou décadait.



**N°30**

**MARS 2011**

**MAIRIE DE MAZANGÉ**

**Horaires d'ouverture :**

Lundi : 9 à 12 h & 14 à 17h

Mardi au vendredi : 14 à 17h

Tél. : 02.54.72.00.27

Fax : 02.54.72.11.48

Email : mairie.mazange@wanadoo.fr

**BUREAUX DES ASSOCIATIONS 2011**

**UCCAV**

Président M. DECLERCK  
Secrétaire Mme MARCHAND  
Trésorière Mme BOBAULT

**UNRPA**

Président M. ROCHEREAU  
Vice-présidente Mme COUTABLE  
Trésorier M. BLIN  
Secrétaire Mme NEILZ

**COMITÉ DES FÊTES**

Président M. MARCHAND  
Vice Président M. PEZIERE  
Secrétaire Mme AUBRY  
Trésorière Mme LANGLAIS

**ASCM**

Election du bureau en cours

**ACTIVITES DE L'A.S.C.M**

[www.asc-mazange.asso.fr](http://www.asc-mazange.asso.fr)

(Association Sportive et Culturelle de MAZANGÉ)

Le 18 février dernier, l'association proposait la soirée théâtrale avec la troupe de LA VILLE AUX CLERCS.

Plus d'une centaine de personnes y ont assisté. La pièce, "AVEC VUE SUR LA RUE" ou "comment les préparations pour un cambriolage de banque peuvent être pleines de rebondissement", a connu un franc succès.



RENDEZ-VOUS EST PRIS L'ANNÉE PROCHAINE POUR UNE NOUVELLE PIÈCE.

Prochain rendez-vous de l'association :

le rallye pédestre du 17 avril 2011 sur le thème « la guerre Franco/Prussienne de 1870 – 1871 ».

**Départ à 9h00 du parking du Manoir de Bonaventure**

**L E FEU DE LA ST JEAN SE PRÉPARE DÉS MAINTENANT...**

En effet, pour avoir ce si bel évènement en Juin attirant un grand nombre de vendômois, le feu de la St Jean se monte dès Mars avec le Comité des Fêtes qui s'adonne (voir photo) pour que le feu soit le plus haut possible, sans danger. Palettes, souches, vieux encadrements en bois, tout est prétexte à ce que le feu soit le plus beau de la région et que la fête soit la plus belle.



Ce travail est effectué souvent le dimanche matin. N'hésitez pas à vous arrêter pour encourager ou mieux encore, donner la main.

**Un nouveau Bureau à l'UNRPA :**

Après 10 ans à la présidence de l'UNRPA de MAZANGÉ, Ginette BLATEAU passe la main en douceur, mais reste présente au bureau.

Merci Ginette pour, cet engagement bénévole de longue durée, pour conserver un lien d'amitié entre toutes les personnes de la commune et des alentours.

Fort de ses 86 adhérents dont 8 nouveaux, l'association est sur de bons rails.

Ouverte à toutes et à tous sans limite d'âge, c'est un grand plaisir de vous accueillir parmi nous pour partager de bons moments ensemble soit tous les jeudis après-midi de 14h à 17h à la petite salle communale,

(il suffit de pousser la porte !) pour faire des jeux de société, soit au cours de l'année autour d'un repas, avec de la danse, ou au spectacle.

**TOUT CECI DANS LA JOIE ET LA BONNE HUMEUR.**



**Le BUREAU**

N'hésitez pas, contactez le président, Maurice ROCHEREAU (tél : 02.54.72.11.59) ou un des membres du bureau :

- \* Nicole COUTABLE (vice présidente),
- \* Marc BLIN (trésorier),
- \* Marie Thérèse NEILZ (secrétaire),
- \* Ginette BLATEAU,
- \* Marie Madeleine BONVALET,
- \* Nicole BEASSE,
- \* Paulette et Maurice JOUSSARD,
- \* Anrée PIT,
- \* Jean Claude ROGER
- \* Claudine ROCHEREAU

*En cas de difficultés à se déplacer pour participer aux activités de l'UNRPA, faites-vous connaître, nous essaierons d'organiser un covoiturage.*

**AGENDA 2011**

17 avril : Rallye pédestre ASCM : sur le thème la guerre Franco/Prussienne de 1870 – 1871  
29 avril : Goûter de l'UNRPA

08 mai : Commémoration du **8 mai 1945**

27 mai : Théâtre des écoles  
29 mai : Théâtre des écoles

19 juin : Fête des écoles à FORTAN

25 juin : Feu de St Jean organisé par le Comité des Fêtes

13 juillet : Soirée moules-frites suivie d'un bal

14 juillet : Festivités avec jeux sur la place de l'église



**Noël 2010**

**La dernière des MARINOS**

## CONSEIL MUNICIPAL : RÉSUMÉ DES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS\*

**16 Novembre 2010 :**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Décidé de transformer en partie le chemin rural n° 90 à VAUCHALUPEAU en chemin piétons,
- Révisé les tarifs annuels pour :
  - \* La concession de cimetière de 15 ans à 100 €, celui de 30 ans à 200 € et celui de 50 ans à 300 €,
  - \* La location du foyer communal et de la salle de réunion pour 2011 (détail en mairie),
  - \* Le m<sup>3</sup> d'assainissement à 1.25 €
  - \* L'abonnement d'assainissement à 27 €/semestre pour 2011
  - \* Le prêt de table et deux bancs à 4 € l'ensemble pour un week-end,
- Demandé la Dotation de Solidarité Rurale pour 2011, pour des travaux d'accessibilité à la salle polyvalente, pour un montant de travaux estimé à 51 655.35 € TTC,
- Décidé une subvention de 100 € au Comité des Fêtes de LUNAY, pour l'organisation du téléthon 2010,
- Recruté Monsieur CHOPARD Thierry, en qualité de « Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi »,
- Décidé l'achat d'une lame neige au prix de 3 635.84 € TTC chez les Ets BEAUGER,
- Décidé l'achat d'un équipement de sonorisation (enceintes amplifiées) chez SPOT LIGHT à ST OUEN

**20 Janvier 2011 :**

Lors de cette séance, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Désigné Monsieur BRIONNE Patrick en qualité de délégué titulaire du SIERAVL et Monsieur RENON Christophe en qualité de délégué suppléant, suite à la modification des statuts de ce syndicat,
- Fixé des conditions précises concernant la location de la salle communale aux associations (détails en mairie),
- Voté les subventions accordées aux associations locales et autres pour 2011,

\* Toutes précisions complémentaires sont disponibles en Mairie.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Toutes précisions complémentaires sont disponibles en Mairie

**C.C.A.S** (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS de MAZANGÉ vient de signer une convention de partenariat financier avec la société Présence Verte de Touraine. Ainsi toute personne s'inscrivant au service de téléassistance bénéficie de la prise en charge par le CCAS du forfait installation du matériel (soit 40€). Vous pouvez vous reporter au Bulletin Municipal 2011 p21. Nous vous rappelons par ailleurs, que le CCAS a aussi signé une convention de partenariat avec la société « Equilibre Centre » située à NAVEIL, pour toute aide à la personne (aux personnes handicapées, âgées, pour un besoin ponctuel). Vous pouvez vous reporter au Bulletin Municipal 2011 p23. (Rens : Mairie de MAZANGÉ).

### LES ÉVOLUTIONS DE L'INTERCOMMUNALITE

Le diagnostic territorial actuel est disponible sur le site

[www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/sections/les\\_collectivites\\_lo/atlas\\_territorial](http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr/sections/les_collectivites_lo/atlas_territorial)

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, prescrit l'établissement, dans chaque département, d'un schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.).

Ce schéma prévoit la couverture totale du territoire par les communautés, la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales ainsi que les modalités de rationalisation de la carte des communautés (transformation, fusion, modification du périmètre) et des syndicats intercommunaux et mixtes existants (suppression, transformation, fusion).

Il prend en compte les orientations suivantes :

- \* La constitution de communautés de communes d'au moins 5000 habitants,
- \* L'amélioration de la cohérence spatiale des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) au regard notamment des bassins de vie et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT),
- \* L'accroissement de la solidarité financière,
- \* La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes qui font double emploi,
- \* Le transfert de compétences des syndicats aux communautés,
- \* La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes de développement durable.
- \* Le rattachement des communes isolées aux communautés existantes.

L'élaboration du S.D.C.I. constitue un exercice de production conjointe entre le Préfet et les élus par le biais, notamment, de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.).

Pour le Loir et Cher cette commission est composée de 40 membres ventilés comme suit :

- ⇒ 40 % par des Maires, des adjoints au maire ou des conseillers municipaux élus, soit :
  - ◊ 5 sièges pour les 5 communes les plus peuplées du département,
  - ◊ 6 sièges pour les 229 communes ayant une population inférieure à 1159 habitants, moyenne communale du département,
  - ◊ 5 sièges pour les 57 autres communes.

- ⇒ 40 % par des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit 16 sièges,
- ⇒ 5 % par des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes, soit 2 sièges.
- ⇒ 10 % par des représentants du conseil général, soit 4 sièges.
- ⇒ 5 % par des représentants du conseil régional, soit 2 sièges.

La mise en œuvre de ces dispositions se fera selon un calendrier fortement contraint par la loi, dont les principales étapes sont rappelées ci-après :

1. Avant fin avril 2011, le projet de schéma, élaboré par le Préfet, est présenté aux membres de la CDCI. Il est ensuite adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et des organes délibérants des EPCI concernés par des propositions de modification. Ceux-ci disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification pour se prononcer.
2. De fin juillet à fin août 2011 : Elaboration du schéma qui est une « production conjointe entre le préfet et les élus » qui s'appuie à la fois sur le schéma proposé par le préfet et sur les avis donnés par les communes, les EPCI et les syndicats mixtes concernés.
3. Au plus tard le 30 août 2011, le projet de schéma est transmis aux membres de la CDCI, accompagné de l'ensemble des avis formulés par les conseils municipaux intéressés et les organes délibérants des EPCI. La CDCI dispose d'un délai de quatre mois pour se prononcer, elle peut amender le schéma. Ses propositions sont intégrées dans le projet de schéma.
4. Au plus tard le 31 décembre 2011, le schéma est arrêté par le préfet puis publié. Il est révisé tous les 6 ans selon la même procédure.
5. Durant l'année 2012 : Mise en œuvre du schéma départemental.
6. 1<sup>er</sup> juin 2013 : Date butoir pour la couverture totale du territoire et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

### CONCERT DE JAZZ FESTIF le 5 février 2011

organisé par l'Amicale Laïque des écoles de MAZANGÉ ET FORTAN (avec le soutien du Conseil Général du Loir-et-Cher dans le cadre de «FESTILISIME»).

Le groupe Dobrago & Co est composé de musiciens aux parcours très Diversifiés.



Avec J-J Taib, considéré comme un véritable virtuose du couple saxo-clarinette et c'est à ce titre qu'il a joué avec les plus grands, accompagné par J-L Dô «sound designer» auprès de nombreux artistes, de C Brami à la basse aux accents cubains et de J Godillon au piano tempéré et à la solide formation classique. Ce groupe a su trouver une complicité intimiste au départ et totalement débridée en 2ème partie auprès d'un public conquis.

MAZANGÉ se souviendra longtemps de ce concert digne des plus grands soirs du jazz d'Antibes, sans les cigales évidemment.

Un grand merci à tous ceux qui étaient présents pour leur soutien aux écoles de MAZANGÉ ET FORTAN.

A l'occasion de la Fêtes des mères, **LE CADEAU ARTISANAL** à la Cohue à MAZANGÉ, ouvre ses portes du 20 au 27 MAI, un cadeau sera remis à chaque visiteur. **Beaucoup de nouveautés**



Mme Millon Christiane  
Tél : 02 54 72 11 06

### LES VŒUX DU MAIRE

